

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2018-03-09 du 21 mars 2018

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VEUREY-VOROIZE

du 16 avril 2018 au 2 mai 2018 inclus

concernant la demande présentée par la société CLEAN 38

NATURE DU PROJET : exploitation d'une installation de lavage de citernes et de contenants

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'incidence environnementale et la décision de l'autorité environnementale après l'examen au cas par cas.

EMPLACEMENT DU PROJET : zone d'activité ACTIPOLE- commune de VEUREY-VOROIZE

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée de 17 jours, du 16 avril 2018 au 2 mai 2018 inclus :

- en mairie de VEUREY-VOROIZE, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR, Monsieur Périclès MENESES, ingénieur de recherche à la retraite :

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de VEUREY-VOROIZE, aux jours et heures suivants :

- mercredi 18 avril 2018 de 14h à 17h
- jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h
- mercredi 2 mai 2018 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de VEUREY-VOROIZE,
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de VEUREY-VOROIZE,
- par courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au mercredi 2 mai 2017 à 17h.

Les observations du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Sophie MEYLAN tél : 04.74.78.80.42.70- société CLEAN 38 (adresse administrative : CLEAN 38- Group SAMAT-ZI Seyssuel 1654 – 38216 VIENNE cedex), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.76) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de VEUREY-VOROIZE et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.